

InfoCOUPE

AOÛT 2023

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est fortement affectée par des dépérissements du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département «Santé des Forêts» concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées. L'ONF, gestionnaire de cette forêt, a modifié en 2015 l'aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe d'ouverture de cloisonnement sur les parcelles 216b, 217a, 218a et c, 219a, 224b, 225u, 234u situées sur le territoire de Saint Germain-En-Laye. En complément de cette coupe les arbres dépérissant et dangereux aux abords des parcelles 216b, 217a, 218 a et c, 219a, 224b, 225u et 234u seront retirés grâce à une coupe de sécurité.

Une coupe d'ouverture de cloisonnements 216b, 217a, 218 a et c, 219a, 224b, 225u et 234u



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.



Complétée par une coupe de sécurisation aux abords des chemins

Informations coupes

Parcelles	216b, 217a, 218a et c, 219a, 224b, 225u, 234u
Surfaces	51,25 ha
Type de peuplements	Chêne, hêtre, charmes et érables
Volume de bois prélevé	1371 m ³
Date de début des travaux	Août 2023
Durée du chantier	mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Qui va couper le bois ?

Ces coupes seront réalisées par l'**ONFE** pour le bois de chauffage et de trituration et par l'**ONF** pour le bois d'œuvre. L'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux. Un forestier contrôlera régulièrement la mise en œuvre de ce chantier.

Pourquoi ces coupes ?

Pourquoi ouvrir des chemins d'exploitation ?

Ces chemins permettent aux engins forestiers (porteurs, débardeurs, abatteuses...) et aux ouvriers sylviculteurs de circuler au cœur des parcelles pour entretenir et gérer la forêt. L'objectif de ces chemins est majeur pour la biodiversité et l'avenir des forêts : ils limitent le passage des machines à des zones dédiées et préservent ainsi les sols de toute la forêt. Les forestiers, en tenant compte des caractéristiques naturelles du milieu, veillent à ce que ces cheminements passent par des endroits adaptés, préservant les espèces.

Pourquoi programmer une coupe de sécurité dans aux abords des chemins ?

Sur ces chemins, des arbres dépérissants et dangereux ont été identifiés par les forestiers. Ces derniers représentent un sérieux danger pour les usagers. Par leur prélèvement les forestiers limitent les risques de chutes de branches et d'arbres dans la forêt.

Où va le bois prélevé ?

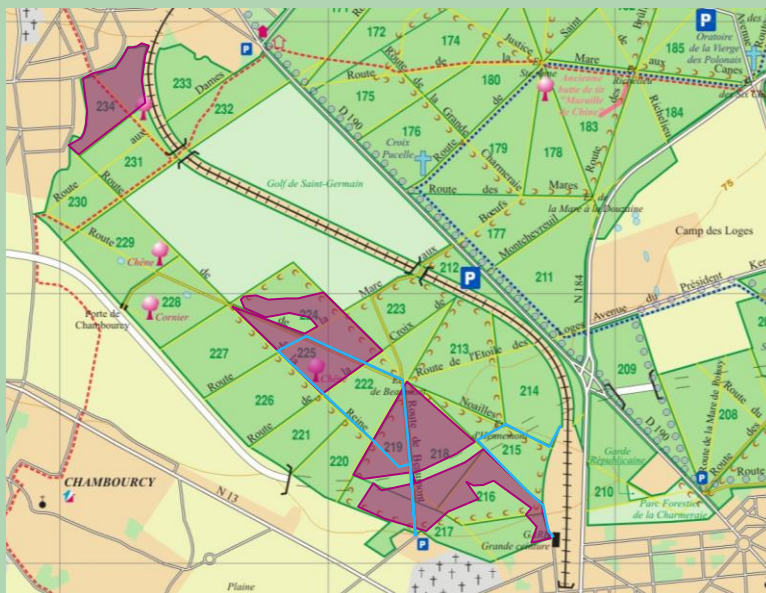
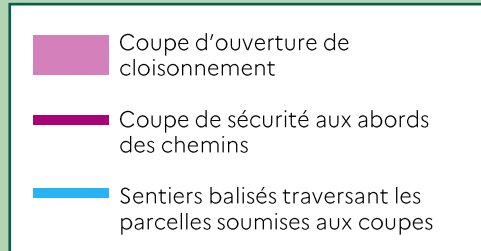
Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- en bois d'œuvre pour alimenter les scieries ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court pour les chaudières et les habitations franciliennes.

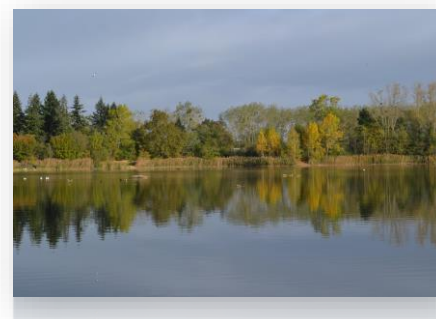


Plan des coupes



La forêt domaniale de Saint Germain

Grande de 3500 hectares, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ 3 millions de visiteurs par an qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'École

Ag.versailles@onf.fr